

Génération Yves du Manoir



Bulletin d'adhésion 2021-2022

Nous vous invitons à remplir le présent formulaire,
à l'imprimer et à nous le retourner par courrier, accompagné de votre règlement, à :

Génération Yves du Manoir
65 rue Émile DESCHANEL
92400 COURBEVOIE

Informations sur l'adhérent

Civilité : Monsieur Madame (cocher la case correspondant)
Prénom : _____ Nom : _____
Né(e) le : ___ / ___ / _____

Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Email : _____
Profession (facultatif) : _____

Désire adhérer à l'association Génération Yves du Manoir en tant que :

<input type="checkbox"/>	Nouvelle adhésion	25 €
<input type="checkbox"/>	Adhésion du/de la conjoint(e)	20 €
<input type="checkbox"/>	Renouvellement d'adhésion (y compris passage adhérent gratuit à payant)	20 €
<input type="checkbox"/>	Renouvellement d'adhésion du/de la conjoint(e)	15 €
<input type="checkbox"/>	Enfant de parent adhérent, âgé de moins de 15 ans	Gratuit
<input type="checkbox"/>	Membre bienfaiteur (minimum 30 €)	_____ €

Mode de règlement

(cocher la case correspondant à votre choix)

- Via site internet
 Par chèque (à l'ordre de « Génération Yves du Manoir »)
 Par espèces

**Le bulletin d'adhésion (et le chèque si mode de paiement utilisé) est à renvoyer à l'adresse suivante :
Génération Yves du Manoir - 65 rue Emile Deschanel - 92400 COURBEVOIE**

Par sa signature, l'adhérent accepte pleinement le règlement intérieur de l'association, mentionné en page 2 du présent document.

J'autorise l'association à utiliser mon image (photographies prises lors des activités de supporter de l'adhérent) dans des publications internes ou externes, notamment sur les réseaux sociaux ou le site Internet, sauf mention contraire de sa part (en cas de non-autorisation, mon image sera alors floutée).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et au Racing 92. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, par le RGPD l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

J'autorise ou n'autorise pas Génération Yves d Manoir à m'intégrer dans un groupe WhatsApp dédié à l'association.

Date :

Signature :
(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)



Bulletin d'adhésion 2021-2022

Obligation des membres **(Article 3 Règlement intérieur GYDM)**

Les membres adhérents sont libres et indépendants en droit vis-à-vis de l'association. Néanmoins ils s'engagent à s'intégrer dans la vie de l'association, à savoir :

- Respecter les statuts et le règlement intérieur, ainsi que les principes de la charte adhérent-supporter ci-dessous qu'ils ont signée
- Soutenir les activités, démarches et décisions de l'association
- Participer à la tenue des instances (Assemblées prévues aux articles 9 et 10 des statuts)
- Acquitter la cotisation annuelle

Charte-adhérent supporter **Génération Yves du Manoir**

1. Les membres de Génération Yves du Manoir ont à cœur de respecter les valeurs du rugby et de donner en permanence et en toutes circonstances une bonne image de leur association et du club.
2. La courtoisie est de rigueur dans les échanges entre les membres, les supporters, la presse et les personnalités, particulièrement lors des manifestations sportives ou au cours d'événements organisés par l'association.
3. Les logos de l'association ne peuvent être utilisés sans l'accord écrit du Bureau.
4. Les membres de l'association soutiennent le club et les joueurs quels que soient les prestations ou les résultats.
5. Chaque adhérent s'engage, dans la mesure du possible, à participer aux activités de l'association telles que mise en place des tribunes, rangement, animation, etc.
6. Lors des déplacements il est impératif d'être ponctuel et respectueux des moyens de locomotion mis à notre disposition. Les substances illicites sont évidemment interdites. Tout comportement déplacé pourra entraîner l'expulsion immédiate du moyen de locomotion. Les mineurs doivent être accompagnés d'un majeur responsable et muni d'une autorisation parentale le cas échéant. L'association pourra refuser la participation à un déplacement de celui qui ne se sera pas conduit correctement au préalable (*retard, gêne, etc.*).
7. Lorsque l'association sert d'intermédiaire à la billetterie il est impératif de respecter les consignes de paiement et de distribution des places. A défaut et sans justificatif, le prix des places restera dû.
8. L'adhérent s'engage à communiquer à l'association dans les meilleurs délais tout changement de coordonnées.
9. Les membres de l'association s'interdisent de régler leurs problèmes personnels liés au fonctionnement de l'association sur les réseaux sociaux sauf si cela se fait par message privé.

Tout membre qui ne respecte pas ces engagements pourra faire l'objet d'une sanction et/ou être exclu de l'association.

Fait le _____ à _____

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)